
Léopold Migeotte, *Économie et finances publiques des cités grecques, volume I : Choix d'articles publiés de 1976 à 2001*

Françoise Ruzé



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/kentron/779>

DOI : 10.4000/kentron.779

ISSN : 2264-1459

Éditeur

Presses universitaires de Caen

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2013

Pagination : 278-283

ISBN : 978-2-84133-486-5

ISSN : 0765-0590

Référence électronique

Françoise Ruzé, « Léopold Migeotte, *Économie et finances publiques des cités grecques, volume I : Choix d'articles publiés de 1976 à 2001* », *Kentron* [En ligne], 29 | 2013, mis en ligne le 22 mars 2017, consulté le 16 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/kentron/779> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/kentron.779>



Kentron is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 3.0 International License.

Léopold Migeotte, *Économie et finances publiques des cités grecques, volume I: Choix d'articles publiés de 1976 à 2001*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée (Collection de la Maison de l'Orient ; 44, Série épigraphique et historique ; 7), 2010, 525 p. avec index.

Cet ouvrage pourrait être considéré comme une série de mises au point de détail sur des corrections et interprétations épigraphiques, des précisions terminologiques, des particularités institutionnelles. C'est incontestable, mais Léopold Migeotte va bien au-delà. Car il en profite pour nous montrer les réalités de la vie quotidienne des cités, les problèmes qu'elles ont à résoudre, la participation des citoyens et des étrangers à leur solution. Et par là apparaissent bien des traits de la vie quotidienne des cités qui nous échapperaient autrement. Ces articles sont un admirable complément à son petit volume sur *L'économie des cités grecques*, paru chez Ellipses en 2002. Les deux premières parties, concernant les emprunts publics et les souscriptions publiques (et privées), font naturellement de multiples références aux deux ouvrages de l'auteur sur le sujet (*L'emprunt public dans les cités grecques*, Québec – Éd. du Sphinx, Paris – Les Belles Lettres, 1984, et *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève – Droz, Québec – Éd. du Sphinx, 1992) ; elles permettent d'en suivre soit l'élaboration soit les quelques corrections qu'il apporte à ses démarches précédentes. De plus, comme chaque article est suivi d'une note de mise à jour qui prend en compte les principales critiques ou suggestions apportées par d'autres savants, nous disposons d'un état des lieux en 2010, fort utile pour qui ne suit pas de très près les diverses publications épigraphiques.

La première partie (huit articles, allant de 1976 à 1999) concerne les emprunts publics. En procédant à une analyse la plus stricte possible des termes employés, LM nous plonge dans les réalités concrètes de ces cités en perpétuelle difficulté financière par manque de trésorerie et amenées à inventer toutes sortes de procédés pour se procurer des liquidités et s'assurer qu'elles ne se feront pas gruger par les prêteurs, en échange de quoi elles doivent garantir de sérieuses hypothèques. L'étude n° 4 est particulièrement intéressante, car elle montre comment se trouvent engagés des biens publics de toutes sortes (par exemple, portique ou gymnase, et même « terre sacrée »), desquels le prêteur pourra tirer profit jusqu'à remboursement de son prêt. Des revenus à venir pour la cité peuvent aussi être engagés, au risque de voir le créancier, en cas de défaillance de la cité, saisir le bien-fonds qui assurait ces revenus. On perçoit une méfiance réciproque derrière la précision des exigences (ex. n° 2, à Arkésiné d'Amorgos). La cité peut être amenée à négocier l'abandon d'une partie de la créance, mais ce n'est pas nécessairement le signe d'un marasme économique (ex. n° 5, à propos de cités béotiennes), c'est plutôt le signe de l'inaptitude des Grecs à penser leurs finances sur la durée et de leur propension à régler leurs

besoins financiers au jour le jour et au cas par cas. Il semble même qu'ils n'aient pas trop de mal à trouver rapidement des fonds, par exemple pour la guerre. Ainsi, en reprenant le dossier des tablettes de Locres (n° 6), LM conclut à une « ouverture de crédit » permanente du sanctuaire au profit de la ville, liée simplement au manque de liquidités, mais qu'il est parfois difficile de faire rembourser...

Ces travaux montrent qu'à une bonne connaissance d'ensemble du sujet et de la documentation, il suffit d'ajouter du bon sens et un esprit libre de tout *a priori* pour arriver à éclairer des textes difficiles et à nous faire entrer dans la vie quotidienne des cités. Toutefois, je reste perplexe face aux réserves que manifeste LM à propos des prêts consentis par des femmes, en Béotie, à la fin du III^e siècle ou au début du II^e (n° 8) : il refuse d'y voir le témoignage d'une certaine liberté des femmes dans la disposition de leurs biens. Cela n'aurait pourtant rien de tellement surprenant, à cette époque, et même peut-être plus tôt. Et ces femmes se battent pour s'assurer le remboursement de leurs prêts, témoignant d'une ténacité qui impose de trouver des solutions intéressantes, tel ce contrat avec des Orchoméniens qui s'engagent à rembourser par le biais de droits de pâture.

Viennent ensuite six articles sur « les souscriptions publiques et privées », dont la moitié (n° 12-14) concerne Cos, apportant des compléments à la publication du travail de M. Segre sur les *Iscrizioni di Cos*, travail élaboré dans les années 1930 mais publié seulement en 1994, et sans les adjonctions nécessaires. Pour Athènes, LM associe textes littéraires et épigraphiques, soulignant que nous n'avons guère que les noms de personnages connus, qui masquent la participation des gens plus ordinaires. Dans l'ensemble, il développe un véritable discours de la méthode pour une bonne analyse des textes, leur interprétation et leur datation ; il met en évidence les règles observées pour l'appel à contribution, l'engagement des individus et les défaillances ; enfin, il multiplie calculs et supputations, pour tenter de mesurer l'importance des efforts faits par les particuliers, citoyens et étrangers, pour financer essentiellement la défense de la cité, la réparation ou la construction de monuments. Une attention particulière est portée aux souscriptions auxquelles les femmes prennent une part importante, voire exclusive, une à Rhodes (n° 11) et cinq à Cos (n° 13) ; il souligne la modicité des sommes fournies, à une exception près, et s'interroge sur les cas où aucun tuteur n'est mentionné pour les femmes. Là encore, ne pouvant admettre leur autonomie financière, LM suggère des omissions ; je pense qu'il conviendrait de revoir sur ce point ses conclusions à la lumière des recherches plus récentes sur la condition féminine. Dans l'ensemble, ces articles colorent de façon concrète nos idées sur la participation à la vie, voire à la survie, de la cité, y compris par ceux que nous aurions tendance à marginaliser, mêtèques et femmes.

La troisième partie, qui traite des revenus et dépenses des cités (n° 15-20), commence par une analyse remarquable du texte de Strabon (XIV, 2, 5) sur l'entretien du peuple à Rhodes sous la période démocratique. En choisissant de faire confiance à l'auteur au lieu de condamner tout ce qui n'entre pas dans nos schémas, LM parvient à résoudre les apparentes contradictions et déborde plus largement sur le fonctionnement de la cité hellénistique et la définition de la *politeia* par rapport à la démocratie et à l'oligarchie, sur la nature des rapports sociaux avec le financement par les riches de l'entretien des travailleurs (au passage une judicieuse définition des *pénètes*, rappelant qu'ils ne sont pas les misérables, mais ceux qui ne peuvent consacrer leur temps à la cité) et l'effort pour maintenir l'*eunomia*, le rôle des liturgies. LM aborde les questions financières de la façon la plus concrète possible, nous entraînant dans des calculs parfois difficiles à suivre pour le néophyte, mais dont les conclusions restent toujours prudentes et les enseignements clairement dégagés. À propos des Dionysies et du théâtre de Iasos (n° 16), il montre ce que sont les besoins et les aléas dans une petite cité et le comportement social des notables dont l'évergétisme plus ou moins contraint est fort peu ostentatoire. Pour les cités béotiennes (n° 17), c'est la variété des ressources, régulières ou non, qui frappe et témoigne d'une très grande faculté d'adaptation aux besoins du moment.

LM insiste à de multiples reprises, notamment à propos des constructions publiques (n° 18), sur la nécessité de raisonner sur le long terme pour mieux situer nos textes : des travaux qui nous paraissent considérables et étonnamment lourds à financer, s'évaluaient en fait sur plusieurs années, en adaptant la dépense aux ressources et en faisant éventuellement appel en cas de grosse difficulté à un riche évergète, mais de préférence pas au roi. À la suite des travaux de P. Veyne et de P. Gauthier, il reprend l'analyse de l'évergétisme (n° 19) en synthétisant les apports de ses études de textes et d'inscriptions dans les articles précédents. Là encore, il invite à relativiser l'information qui grossit cette pratique, alors que les revenus ordinaires ne sont guère mentionnés, et qui fait croire à un phénomène constant, alors qu'il était très épisodique. D'où le rejet d'une vision catastrophiste des finances publiques : non, les cités ne sont pas sans cesse au bord de la faillite ; non les travaux entrepris ne sont pas disproportionnés aux ressources ; non les riches ne contribuent pas fréquemment avec de grosses sommes ; non les constructions et fêtes ne sont pas du gaspillage (les bâtiments abritent diverses activités ; les fêtes assurent la cohésion sociale et l'équilibre de vie) ; oui la richesse privée profite en partie au plus grand nombre.

La contribution sur les dépenses militaires (n° 20) enrichit moins notre perception de l'économie des cités, car la question a fait l'objet de plusieurs mises au point depuis plusieurs décennies. LM procède à une tentative laborieuse d'estimation du poids financier et humain de la guerre, mais doit constater qu'aucune évaluation précise n'est possible ; là encore, cependant, il conclut à de réels efforts de prévisions et à une extraordinaire adaptabilité des différents moyens.

Une série d'articles (n° 21-24) examinant les informations sur l'approvisionnement en grain (froment et orge) nous montre comment l'examen minutieux des inscriptions et de laborieuses estimations chiffrées, si incertaines soient-elles, permettent de remettre à sa juste place la contribution politique à la nourriture de base des citoyens. Selon les analyses de LM, à partir du IV^e siècle, des mesures directes sont prises pour constituer des stocks de céréales, mesures qui vont évoluer vers la création d'institutions permanentes. Il examine notamment une douzaine d'inscriptions – dont une republication avec une analyse exemplaire d'un texte de Coronée – qui témoignent de la constitution de fonds de roulement pour l'achat de grains, de préférence après les moissons, lorsque les prix sont bas ; revendu à partir d'une date et à un rythme soigneusement fixés, le stock permettra d'assurer la soudure tout en limitant les risques d'une spéculation appuyée sur la rareté des céréales disponibles sur le marché libre, rareté réelle ou trafiquée. Mais le savant insiste sur deux constatations fondamentales : la cité s'efforce de reconstituer chaque année son fonds de roulement par la revente des denrées achetées ou, le cas échéant, par des transferts d'une caisse à l'autre, et les quantités estimées ne sont pas considérables et ne sauraient donc suffire à assurer la nourriture des citoyens même pour peu de temps. Il s'agit donc bien de compléments, destinés à tous les citoyens, même si les plus riches pouvaient éventuellement abandonner leur part, et ces compléments ne sont pas distribués gratuitement. Au départ, le fonds peut être constitué par un ou des dons d'évergètes, mais cela ne correspond en aucun cas à une sorte d'impôt obligatoire sur les plus riches, pas plus qu'à un entretien des citoyens pauvres, comme ce fut écrit autrefois ; les rares distributions gratuites portent sur de très petites quantités et semblent liées à des fêtes.

Peu nombreux au total, ces témoignages ne concernent que quelques cités, généralement peu importantes, soucieuses de prévenir d'éventuelles disettes en assurant l'approvisionnement et la régulation des prix ; elles gèrent ces fonds sans démagogie ni laxisme, avec des magistrats désignés à cet effet, notamment des *sitônai*, et un contrôle public des opérations. En aucun cas cela ne saurait être interprété comme la manifestation d'une « angoisse » sociale et donc politique face à une dramatique et constante menace d'insuffisance céréalière.

L'étude des taxations (n° 25 à 30) est l'occasion de saisir sur le vif les problèmes posés par l'adaptation de la perception des taxes à des régimes nouveaux : *sym-politeia* entre Colophon et Notion (n° 27 et 30), absorption de Pidasas par Milet (n° 29), association d'une cité à un *koinon* (n° 28 : Anactorion et les Acarnaniens), domination romaine en Messénie (n° 26). D'une façon générale, les cités se soucient d'organiser le plus strictement possible la perception des taxes, soit directement par des magistrats (à Rhodes, n° 25), soit, le plus souvent, en les affermant à des *télônai* dont il faut veiller à ce qu'ils ne trompent ni la cité ni les contribuables : la

perception comme l'affermage des taxes sont très soigneusement réglementés. Au besoin, une taxe spéciale permet de financer directement des fêtes (n° 28), celles-ci étant l'occasion d'un commerce lucratif. Ces analyses mettent en lumière les ressources des habitants, les difficultés de transport des denrées de base et, surtout, LM y trouve la confirmation absolue d'une réalité fiscale longtemps contestée, à savoir que les cités grecques pratiquaient largement l'imposition directe des revenus, y soumettant la production comme l'activité commerciale.

Avec la gestion financière (n° 31-33), LM poursuit l'analyse du fonctionnement de la cité. Il reprend la question de l'approvisionnement en grains et du contrôle des prix, évoquant au passage d'autres produits ainsi contrôlés. Le souci du bon poids et du juste prix pour le consommateur semble s'imposer régulièrement; des magistrats sont choisis à cet effet, les sitophylakes notamment; même si leur pouvoir de coercition sur les importateurs reste douteux, ils réussissent parfois à faire suffisamment pression sur eux pour qu'ils ne profitent pas abusivement de la raréfaction d'une denrée. Il est intéressant de constater que dans nos textes, l'évergétisme des magistrats, des citoyens et des métèques contribue à assurer une relative stabilité de l'approvisionnement et du coût des denrées courantes; autrement dit, on parvient à les faire jouer contre leur intérêt immédiat, qui serait de vendre plus cher. Comme nous l'avons vu plus haut, la cité elle-même peut être mise à contribution. Ainsi sont surmontées les crises dues à la guerre ou à de mauvaises récoltes.

L'analyse d'un court passage de *L'économique* (II, 1, 5) permet de résumer l'essentiel des ressources des cités, en soulignant leur variété (n° 33), et deux exemples (n° 32: Athènes et Délos) montrent à la fois la claire distinction entre les finances sacrées et les finances publiques en même temps que leur étroite imbrication.

Dans tous ces textes, LM s'efforce de discerner ce qui relève de l'ordinaire, ce qui est exceptionnel mais régulier, enfin ce qui est signe d'une crise. Son souci de ne pas extrapoler à partir de quelques exemples et de ne pas donner une valeur générale à des documents particuliers le mène à des conclusions très nuancées mais qui néanmoins permettent de se faire une bonne idée des contraintes matérielles qui pesaient sur la vie quotidienne des cités et de leurs habitants.

Tous ces articles, revus et complétés par LM lui-même, nous amènent naturellement aux deux amorces de synthèses sur les finances des cités qui sont présentées en conclusion de ce volume: une étude historiographique de 1996 et un bilan accompagné de perspectives de recherches remontant à 1995. L'auteur confirme ce qui se dégageait de la lecture de ses différents articles: dès lors qu'au lieu de se placer du point de vue du moderne qui vit dans un monde où l'économie est conceptualisée, peut-être à l'excès, on se place du point de vue des citoyens dans une cité, toujours petite selon nos critères, on découvre alors une réelle prise en compte d'un certain

nombre de problèmes économiques très concrets et qui sont un peu toujours les mêmes : assurer à la cité des revenus de base, trouver des solutions minimales pour pallier des difficultés d'approvisionnement ou des dépenses exceptionnelles (guerre, bâtiments publics, mauvaise récolte, etc.), rembourser les dettes. À cet effet, des magistrats sont élus ou tirés au sort pour mettre en œuvre les décisions prises par l'assemblée et l'appel est lancé vers les citoyens les plus aisés, ou les étrangers. Toutefois, hormis quelques contributions extraordinaires, la majorité des souscriptions et des actes d'évergétisme restent longtemps d'importance limitée, témoignant avant tout du désir de participation aux charges de la cité, fût-ce de façon modique. Il faut dire que tous étaient mis à contribution de façon régulière, l'impôt direct sur les biens et les revenus étant beaucoup plus répandu qu'on ne l'a longtemps cru.

Je voudrais insister pour terminer sur les trois caractères dominants de ces travaux. En premier lieu, un souci de donner aux termes employés dans les inscriptions la valeur la plus exacte possible, sans *a priori*, ce qui permet souvent de renouveler complètement le sens d'un passage. Pour cela, c'est le second point, une approche la plus concrète possible des réalités qui s'y expriment, ce qui fait de ce recueil une contribution essentielle à notre connaissance de la vie quotidienne, y compris politique, des Grecs. Enfin, une prudence ophidienne dans l'utilisation de la documentation, en soulignant toujours ce que le texte a de banal ou d'exceptionnel, de façon à ne jamais transformer en règle générale une mesure très circonstancielle. Toutes ces qualités rendent nécessaire la consultation de cet ouvrage pour qui veut faire vivre les cités grecques du IV^e siècle et de la période hellénistique. L. Migeotte nous annonce un ouvrage de synthèse en cours de rédaction sur les finances des cités grecques : réjouissons-nous.

Françoise RUZÉ